

autant l'intérêt du public que ne le font certains autres comités, mais il accomplit une besogne que j'estime essentielle et il est important pour le Parlement qu'il continue de le faire.

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, je souscris aux propos du sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) ainsi qu'à son évaluation de la tâche de notre comité permanent des affaires étrangères. Je m'associe à lui pour féliciter les membres de ce comité, et plus particulièrement le président, pour le travail accompli en analysant les relations qui existent entre le Canada et les Caraïbes et pour sa nouvelle tâche qui consiste à examiner nos relations avec les États du Pacifique.

J'ai cru que je pourrais intervenir brièvement dans le débat non seulement à cause du fait qu'ayant déjà été secrétaire d'État aux Affaires extérieures je devrais m'intéresser à la question mais encore parce qu'en l'absence de mon collègue, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures retenu en Europe en ce moment, j'exerce ses fonctions. Donc, au nom de mon collègue, en ma qualité de ministre suppléant, j'aimerais dire que le gouvernement est d'avis que des comités parlementaires comme celui-ci font en effet œuvre louable et utile. Depuis longtemps que je siége au Parlement, on se plaint, souvent à juste titre, que le gouvernement ne donne pas assez souvent la possibilité de discuter des affaires étrangères. Du moins, c'est une critique qu'on me faisait souvent lorsque j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'honorable M. Flynn: Est-elle justifiée?

L'honorable M. Martin: On avait une bonne excuse pour cela. Les gouvernements peuvent souvent prétendre que leurs travaux sont si accaparants qu'il n'est pas facile de trouver le temps de discuter des affaires étrangères à l'autre Chambre. Ce n'est peut-être pas une excuse valable, mais c'est un fait. Au Sénat, par contre, personne ne peut faire valoir cette excuse. Ni le gouvernement, ni aucun sénateur en particulier. Depuis mon arrivée ici, en effet, je suis convaincu que l'un des avantages du Sénat consiste à pouvoir discuter à loisir les questions d'intérêt public, tant intérieures qu'étrangères, avantage que n'ont pas les simples députés de l'autre Chambre.

Cela ne veut pas dire que nous devons résoudre par un vote toutes les questions soulevées. Ce n'est pas le meilleur moyen de régler une question de politique étrangère. Une société libre a, toutefois, avantage à engager des discussions sur les affaires étrangères pour obtenir des renseignements, s'éclairer elle-même, tenter d'influencer la politique du gouvernement et participer en général aux grandes décisions qui touchent l'univers tout entier en ce moment.

Nous devons donc beaucoup de reconnaissance au sénateur Aird pour avoir amorcé un débat sur la politique étrangère. Rien n'exige qu'il se limite au rapport en voie de préparation. On pourrait peut-être parfois inviter l'honorable sénateur et d'autres à profiter de notre institution pour débattre des questions importantes, par exemple, de nos relations avec le Moyen-Orient ainsi que des problèmes de cette région, car le Canada s'y intéresse. Nous

pourrions aussi échanger nos opinions sur la tournure de la conférence sur les armes stratégiques à Helsinki et à Vienne. Nous n'y participons pas, c'est vrai, mais en qualité de membre de la commission des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, je me dois de dire que nous avons un rôle vital à jouer. Que pensons-nous d'une telle question?

Je saisis donc cette occasion pour suggérer que, quelle expérience que nous puissions posséder d'un domaine donné—et chacun d'entre nous a acquis de l'expérience dans un domaine ou dans un autre—nous devons à notre pays de prendre part aux débats publics sur ces questions, et il n'y a pas au Canada de tribune officielle plus appropriée que le Sénat. Il n'existe pas dans le monde entier de chambre haute qui ait comme nous l'occasion de discuter de tels sujets.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Sauf la Chambre des lords.

L'honorable M. Martin: Même à la Chambre des lords il y a des limites. Bien qu'ils délibèrent beaucoup de problèmes de politique étrangère, comme on peut le voir en examinant leurs débats, ils ont un Règlement qui n'est pas aussi généreux que le nôtre.

Une voix: Et ils le gardent.

L'honorable M. Martin: Le sénateur Aird nous a rappelé les événements récents qui se sont déroulés en Asie, en particulier, la diplomatie tranquille exercée par un groupe de pongistes d'un certain pays nord-américain.

L'honorable M. Flynn: Êtes-vous très fort à ce jeu?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Oui.

L'honorable M. Martin: Cela fait partie d'une évolution qui nous donne des raisons d'espérer, comme l'a signalé le sénateur Aird, qu'une politique d'ouverture se dessine. Récemment, nous avons échangé des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, ce qui marque officiellement notre approbation des faits qui se sont déroulés ces jours derniers et qui, nous l'espérons, semblent indiquer une plus grande collaboration entre cette partie de l'Asie et le reste du monde.

Nous disons à la République populaire de Chine que nous reconnaissons qu'il s'agit d'une rue à deux sens où les gestes se font non seulement par la Chine mais aussi par d'autres pays.

Comme l'a mentionné le sénateur Aird, nous avons parmi nous le sénateur McNamara, qui je suppose, a acquis plus d'expérience en matières commerciales avec la Chine que n'importe qui au Canada. Je doute même que beaucoup d'hommes dans le monde, sauf les gens de certains pays asiatiques, en ait acquis plus que lui. Je ne sache pas qu'il puisse rendre de plus grands services au Canada en ce moment qu'en nous faisant profiter de sa riche expérience pour tout ce qui peut toucher à nos relations présentes et futures.

Le sénateur Aird a parlé de nos relations avec le Japon, pays qu'il a appelé notre troisième partenaire commercial. En tout état de cause, le volume des rela-